

**L'évolution du français au Canada :
propagande et réalité**

**Mémoire présenté à la commission des États généraux sur la situation
et l'avenir de la langue française au Québec**

par Chantal Desjardins

11 décembre 2000

© Chantal Desjardins 2000

RÉSUMÉ

Pourquoi parler du français au Canada dans une commission sur la situation et l'avenir de la langue française au Québec ? Parce que nous manquons dramatiquement de perspective ; de perspective historique et géographique. Parce que l'avenir des communautés francophones vivant dans les provinces anglophones nous concerne en tant que francophones et nous renseigne sur le sort qui nous est réservé au Canada. Aussi, parce que sévit à Ottawa, comme à Québec, une propagande visant à gommer le véritable portrait de la situation linguistique. Cette vision tronquée de la réalité qui a pour objectif de taire les véritables enjeux politiques, ont une influence directe sur l'opinion publique, les lois et les politiques mises de l'avant par les gouvernements fédéral et provinciaux.

Nous désirons donc mettre en lumière le bilan démographique de la population de langue française au Canada qui n'a cessé de diminuer depuis la Conquête. Entre 1760 à 1867, la population francophone est passée d'un statut majoritaire à un statut minoritaire : en cent ans, leur proportion a chuté de 78% à 29%. Depuis les années 50, un nouveau déclin s'amorce et la tendance ne fait que s'accroître à chaque recensement. En 1996, la population de langue maternelle française ne représentait plus que 23,5% de l'ensemble de la population canadienne et encore moins selon la langue d'usage à la maison, soit 22,6%.

Depuis trente ans, la loi sur les langues officielles n'a pas contribué à améliorer la situation des francophones, et le gouvernement fédéral n'a, depuis, cessé de se battre contre les mesures entreprises pour protéger le français au Québec. Ce n'est donc pas un hasard si les communautés francophones au Canada se portent si mal et si, au Québec, la population francophone ne se

parvient plus à se renouveler. Pourtant, la documentation fédérale ne cesse de vanter le succès de ses programmes de promotion du bilinguisme. Le gouvernement fédérale se garde bien de parler des taux d'assimilation. Il fait plutôt valoir que «les communautés francophones hors Québec continuent de croître».

En vérité, depuis 1971, le nombre de Canadiens de langue d'usage française (hors Québec) n'a cessé de diminuer dans sept provinces anglophones sur neuf. Au Nouveau-Brunswick et dans les Territoires-du-Nord-Ouest, la population à commencé à diminuer depuis 1991. Il n'y a qu'en Colombie-Britannique et au Yukon que le nombre croît très lentement. Et, entre 1951 et 1996, pendant que les effectifs de la population anglophone canadienne dans son ensemble se multipliaient par deux, et ceux de la population allophone par 2,85, la population francophone, elle, ne multipliait ses effectifs que par 1,65.

Il est donc primordial que, 37 ans après la Commission Laurendeau-Dunton, nous puissions faire le bilan de l'évolution du français au Québec en le situant dans un contexte canadien. La diminution du nombre et du pourcentage de francophones au Canada démontre qu'il est absolument nécessaire et pleinement légitime d'adopter des mesures efficaces et des lois afin d'assurer l'avenir de la langue française en Amérique du Nord.

Présentation de l'auteur :

L'auteur de ce mémoire est chercheuse et journaliste-pigiste. Elle s'est particulièrement intéressée à la dynamique des deux langues officielles au Canada par le biais de l'histoire et des statistiques. Elle s'est spécialisée dans l'évolution des communautés francophones vivant dans les provinces à majorité anglaise et dans l'effet des politiques du bilinguisme sur ces populations. Au mois d'août dernier, elle écrivait un article pleine page pour le quotidien *La Presse*. Cette article traitait de certaines pratiques douteuses de Statistique Canada ayant pour effet de réduire, par millions, le nombre de citoyens se déclarant d'origine ethnique et culturelle française au Canada.

Survivre envers et contre tous

«(...) le plus grand et le plus irrémédiable malheur pour un peuple, c'est d'être conquis.»

Alexis de Tocqueville, 1831

C'est la réflexion que faisait l'historien Alexis de Tocqueville dans ses notes de voyage au moment où il visitait le Bas-Canada. Constatant la domination des Anglais sur tous les plans, le manque d'instruction et l'anglicisation des francophones - nommés alors les Canadiens -, il tentait d'évaluer les chances de survie de ces derniers, suite à la Conquête de 1760 : il prévoyait que si ces derniers «ne sortent pas de leur apathie d'ici à vingt ans, il ne sera plus temps d'en sortir»¹.

L'histoire se répète. Certains diront que les avertissements périodiques de risque de disparition des francophones ne sont que des propos alarmistes provenant d'une poignée d'extrémistes. La preuve, soutiennent-ils : les francophones sont toujours là. Ils sont encore là, certes, mais à quel prix ? Et pour combien de temps ?

Les droits qu'ils ont acquis afin de leur permettre de survivre sont dus à un incessant combat et à leur obstination, et non aux largesses des gouvernements comme d'aucuns le prétendent. Au fil des ans, ils n'ont cessé de lutter inlassablement, envers et contre tous ceux qui les destinaient à l'assimilation. Une lutte sans fin. L'assimilation n'est pas venue à bout de leur entêtement mais elle gagne du terrain, inlassablement et sournoisement.

¹ Alexis de Tocqueville, document no. 13, «1831 - Tocqueville: "Le plus grand malheur pour un peuple, c'est d'être conquis."», dans G. Bouthillier, J. Meynaud, *Le choc des langues au Québec 1760-1970*, Montréal, Les presses de l'université du Québec, 1972, p.142.

La Loi sur les langues officielles : un échec déguisé en succès

Pour répondre aux revendications des francophones, Ottawa crée, en 1963, la *Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme (Commission Laurendeau-Dunton)*, une vaste enquête pancanadienne qui sera déterminante pour l'avenir de la situation linguistique au Canada. La Commission révèle les tensions et les antagonismes qui existent entre les anglophones et les francophones au Québec et au Canada. Au début des années 60, les inégalités linguistiques et économiques vécues par la minorité francophone sont criantes.

Le rapport de la Commission est catégorique : « Tout ce que nous avons vu et entendu nous a convaincus que le Canada traverse la période la plus critique de son histoire depuis la Confédération. Nous croyons qu'il y a crise : c'est l'heure des décisions et des vrais changements; il en résultera soit la rupture, soit un nouvel agencement des conditions d'existence. »

Le gouvernement fédérale fit siennes les principales recommandations (sauf celle visant à créer des districts bilingues) de la Commission royale qui visaient à garantir l'égalité du français et de l'anglais au Canada. Entre autres, l'une de ces recommandations avait pour but de corriger les retards scolaires et linguistiques de la minorité francophone, retards causés par l'interdiction d'enseigner en français dans plusieurs provinces anglophones.

La première Loi sur les langues officielles est adoptée en 1969. Un an plus tard, c'est la création du *Programme des langues officielles dans l'enseignement* et la signature d'une première série d'ententes fédérales-provinciales en matière d'enseignement dans la langue de la minorité et d'enseignement de la langue seconde. Par ces mesures, le gouvernement fédéral a voulu s'assurer une certaine paix sociale et prouver qu'il est possible de vivre dans les deux langues d'un bout à l'autre du Canada. Le premier ministre de l'époque, Pierre Elliot Trudeau, veut alors calmer les revendications des francophones et contrer l'idée d'indépendance du Québec qui commence à s'implanter sérieusement dans cette province. « La réponse au séparatisme est de faire en sorte que les Canadiens de langue française se sentent chez eux (...) à Vancouver et à Toronto comme à

Montréal. »².

Trente ans plus tard, les politiques linguistiques du gouvernement fédéral n'ont toutefois pas suffi à améliorer la situation des francophones hors Québec, ni à empêcher l'évolution du mouvement indépendantiste au Québec. De plus, le concept de multiculturalisme préconisé par Pierre Elliot Trudeau n'a été qu'une tentative de faire de la culture française une culture parmi tant d'autres; une façon de diminuer encore davantage l'importance des francophones dans l'esprit des Canadiens.

En 1999, M. Neil Morrison, ancien secrétaire de la Commission sur le bilinguisme et le biculturalisme, réagissait à une série d'articles publiés dans le quotidien anglophone *Ottawa Citizen* qui faisaient état de la situation inquiétante des francophones hors Québec : «Ce pays n'a jamais été et ne sera jamais bilingue. C'est un mythe. Si vous fréquentez une école d'immersion en français à Calgary, à qui parlerez-vous en français après votre graduation ? La loi sur les langues officielles est un échec parce qu'elle n'a pas su arrêter l'assimilation des francophones hors Québec.»³.

Pourtant, la documentation fédérale ne cesse de vanter le succès de ses programmes de promotion du bilinguisme. Cette propagande, financée à coups de millions, est si bien présentée qu'on aurait tous le goût d'y croire. Pour ne citer qu'un exemple: Un rapport commandé par le ministère du Patrimoine canadien, publié en 1998 et intitulé *Les langues officielles au Canada : transformer le paysage linguistique*, est plus qu'optimiste. L'auteur, Stacy Churchill, conclut son rapport ainsi: «Les politiques en matière de langues officielles épousées au départ par le gouvernement fédéral dans les années 1960 et appuyées progressivement par la grande majorité des Canadiens - des Québécois francophones compris - constituent une expérience de promotion de l'égalité et de la coexistence. À l'époque moderne, aucun pays autre que le Canada n'a réussi à accomplir autant en aussi peu de temps et à si peu de frais pour donner un statut égal à deux communautés linguistiques. L'expérience canadienne dans le domaine des langues officielles est un succès

² *The Globe and Mail*, 25 novembre 1976, cité par Marc V. Levine, *La reconquête de Montréal*, Montréal, VLB éditeur, 1997, p. 152.

³ «Ontario : moins de francophones et plus de bilingues», *La Presse*, 24 avril 1999.

retentissant.»⁴

S'il est vrai que le gouvernement fédéral a réussi à apporter des changements législatifs sur le plan linguistique, la mise en application des lois n'a été respectée que partiellement et les mesures superficielles se sont traduites par un échec dans la réalité. Dans son rapport, Churchill se garde bien de parler des taux d'assimilation. Il fait plutôt valoir que «les communautés francophones hors Québec continuent de croître». Il reconnaît cependant que «cette croissance est cependant plus lente que celle de la population non francophone»⁵.

En vérité, depuis 1971, le nombre de Canadiens de langue d'usage française (hors Québec) n'a cessé de diminuer dans sept provinces anglophones sur neuf. Tandis qu'au Nouveau-Brunswick et dans les Territoires-du-Nord-Ouest, la population a commencé à diminuer depuis 1991. Et, entre 1951 et 1996, pendant que les effectifs de la population anglophone canadienne dans son ensemble se multipliaient par deux, et ceux de la population allophone par 2,85, la population francophone, elle, ne multipliait ses effectifs que par 1,65.

Depuis l'adoption de la Loi sur les langues officielles, les taux d'assimilation des francophones hors Québec n'ont cessé d'augmenter et la proportion de la population francophone de l'ensemble du Canada n'a cessé de décliner. Comment pourrions-nous alors qualifier de succès les politiques linguistiques mises de l'avant par le gouvernement fédéral ? Et comment pouvons-nous ne pas être inquiets et même penser que le français se porte bien en regardant les chiffres de façon objective ?

⁴ Stacy Churchill, *Les langues officielles au Canada : transformer le paysage linguistique*, coll. «Nouvelles perspectives canadiennes», Patrimoine canadien, 1998, p. 92-93.

⁵ *Ibid.*, p. 12.

Les francophones noyés dans une mer d'anglophones

Les grandes modifications démographiques s'étendent souvent sur plusieurs générations. C'est pourquoi plusieurs ont souvent l'impression qu'à l'intérieur même de leur génération les variations de l'évolution du français ne sont pas perceptibles. Sans non plus tomber dans une vision inverse qui consisterait à prédire la disparition du français, il serait sage et tout à fait mature pour le peuple francophone du Canada, d'être capable d'analyser la situation dans une perspective historique et géographique et de mettre de l'avant un plan d'urgence d'information sur la situation réel du français.

Voyons donc ce qui est advenu de la population francophone depuis la Conquête. De 1760 à 1867, la population francophone du Canada est passée d'un statut majoritaire à un statut minoritaire : en cent ans, la proportion des francophones a chuté de 78 % à 29 % (graphique 1). Ce renversement de situation est dû, en partie, à une immigration massive d'anglophones. Cependant, grâce à un taux important de fécondité, le poids démographique des francophones est resté stable entre 1867 et 1951. Mais, depuis les années 50, un nouveau déclin s'amorce et la tendance ne fait que s'accroître à chaque recensement (tableau 1). Au dernier recensement de 1996, la population de langue maternelle française ne représentait plus que 23,5 % de l'ensemble de la population canadienne.

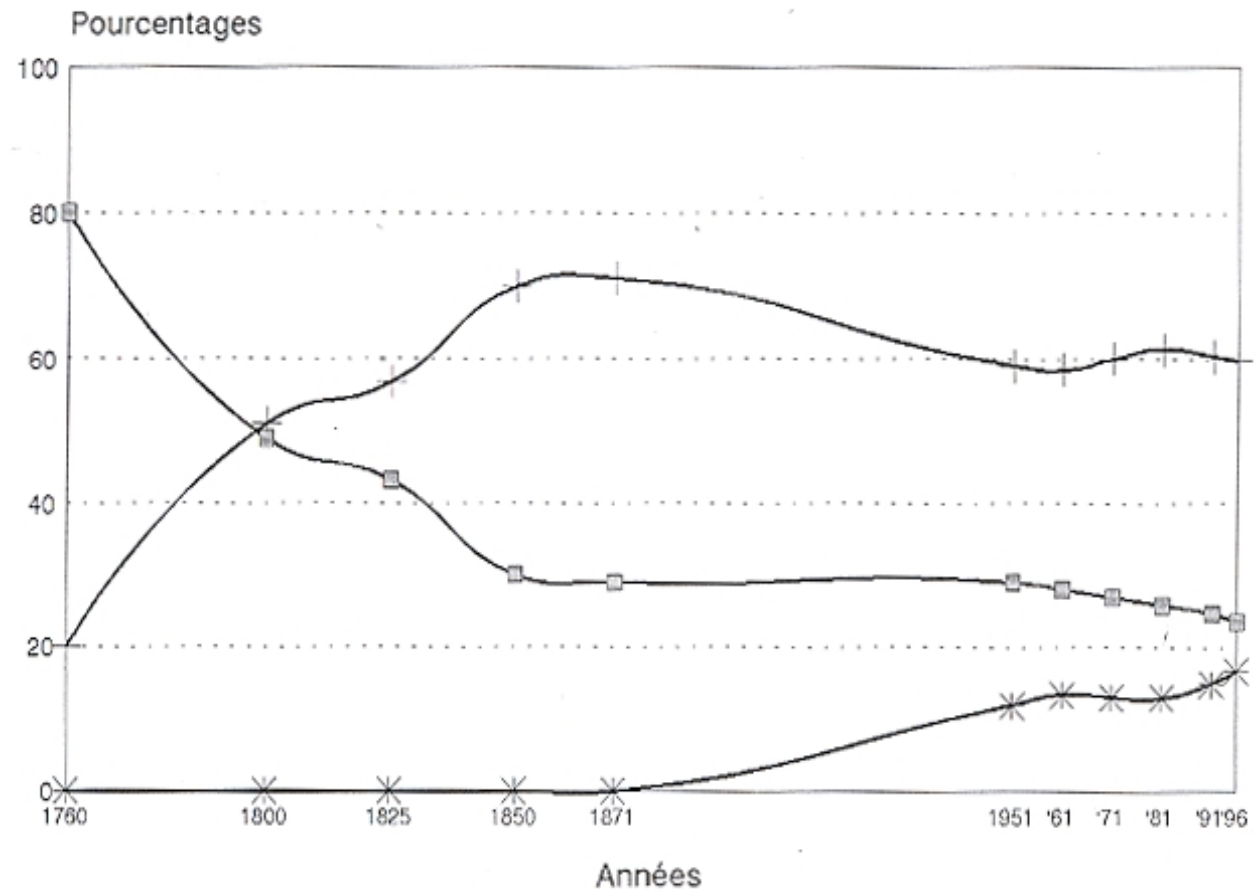
Tableau 1

Pourcentage de la population de langue maternelle
française au Canada
1951-1996

	Incluant le Québec	Excluant le Québec
1951	29,0 %	7,3 %
1961	28,1 %	6,6 %
1971	26,9 %	6,0 %
1981	25,7 %	5,2 %
1991	24,7 %	4,8 %
1996	23,5 %	4,5 %

Source: Statistique Canada, 1951-1996.

Graphique 1 : Évolution du poids démographique des francophones* au sein du Canada (1760-1996)



■ % de francophones* + % d'anglophones* * % d'allophones*

Note : * Origine ethnique jusqu'en 1871, langue maternelle par la suite.

Sources : Jacques Henripin, *La situation démographique au Canada*, 1980, Montréal, Institut de

recherche politique, ch. 1; Statistique Canada, recensements 1981 à 1996

En contrepartie, depuis 1867, la population anglophone canadienne maintient toujours son poids démographique à environ 59 % et, depuis 1951, la proportion de la population de langue maternelle autre que l'anglais et le français est en hausse : 11,8 % en 1951 et 16,6 % en 1996.

En 1996, sur une population de 28 528 130 Canadiens, **6 711 644** personnes disaient être de langue maternelle française, mais seulement **6 448 603** personnes déclaraient avoir le français comme langue d'usage. La population de langue maternelle française se répartit comme suit : 85,5 % (5 741 438) au Québec, 7,4 % (499 689) en Ontario, 3,6 % (263 041) au Nouveau-Brunswick et 3,5 % (228 110) est dispersée dans les sept autres provinces et territoires.

Les francophones sont largement minoritaires dans presque toutes les provinces et les deux territoires, sauf au Nouveau-Brunswick où ils représentent néanmoins que 33,2 % de la population totale de cette province. Le Québec est la seule province où ils demeurent majoritaires (81,5 %) (tableau 3).

La situation linguistique au Québec

Au Québec, ce sont les anglophones, pourtant majoritaire au Canada, qui sont considérés comme une minorité. Ainsi, ils bénéficient de subventions dans le cadre des programmes fédéraux d'appui aux langues officielles, programmes également destinés aux francophones hors Québec.

Au recensement de 1996, **621 858** personnes étaient de langue maternelle anglaise au Québec, soit 8,8 % de la population, mais **762 457** personnes, soit 10,8 %, avaient l'anglais comme langue d'usage à la maison. Une tendance qui est à l'inverse de celle observable chez les francophones hors Québec. Le pourcentage de la population de langue maternelle anglaise diminue à chaque recensement, mais l'assimilation des allophones aux anglophones permet à ces derniers de freiner la diminution de leur poids démographique dû, en partie, à la baisse de leur taux de natalité et à leur exode les autres provinces. En 1996, en comparant la langue maternelle et la langue parlée à la maison, l'anglais obtenait donc, au Québec, un gain de 22,6 %, contre un maigre 1,5 % en faveur du français.

Tableau 2

Québec	Solde de l'assimilation linguistique : anglais, français et autres langues			
	1971	1981	1991	1996
Anglais	99 000	113 000	136 000	141 000
Français	4 000	-1 000	66 000	89 000
Autres	103 000	-112 000	-202 000	-229 000

Source: Charles Castonguay, magazine *Inroads*, no 8, juin 1999.

Pourquoi ? parce que, bien que l'anglais soit largement minoritaire au Québec, le solde des transferts linguistiques, en 1996, est de 60% vers l'anglais, comparativement à 40% vers le français. Pourtant, 82,8% de la population du Québec est de langue d'usage française (ou langue parlée à la maison). En comparaison, la population de langue d'usage anglaise, hors Québec, représente 86,3% de la population totale et obtient 100% des transferts linguistiques.

Bien que les transferts linguistiques vers le français aient augmenté depuis 1971 (29,1% contre 40% en 1996), cette tendance à la hausse ne parvient pas à influencer la diminution du poids des

francophones du Québec, et tout particulièrement, de l'île de Montréal. En 1996, les francophones représentaient 55,1% de la population de l'île de Montréal, alors que cette proportion était de 60% en 1981 et de 61,2% en 1971. D'ici environ 15 ans, les citoyens qui utilisent le français à la maison deviendront minoritaires sur l'île de Montréal, alors que la proportion de francophones tombera sous les 80% pour l'ensemble du Québec⁶. Dans l'ouest de l'île de Montréal, on constate même une assimilation de 6% à 18% de francophones (selon le secteur), un taux supérieure au Nouveau-Brunswick.

Le Québec est donc encore bien loin d'assurer l'augmentation de sa population francophone et le renouvellement normal de celle-ci comme c'est le cas pour les Canadiens-anglais dans toutes les provinces, y compris au Québec. Il ne s'agit pas d'assurer une augmentation de la population de langue maternelle, donc de francophones de souche, mais bien d'être capable de parvenir à une intégration des nouveaux-arrivants à la majorité francophone du Québec. Il serait donc normal que l'objectif pour le Québec serait d'obtenir au moins 80% des transferts linguistiques vers le français, et 90% si l'on considère que les anglophones du Québec constituent environ 10% de la population.

Seuls les transferts linguistiques nous permettent d'identifier l'orientation fondamentale de l'intégration des immigrants. Au fil des générations, la plupart adopteront une langue autre que leur langue maternelle. Cette autre langue deviendra leur moyen de communication et d'identification à la culture qu'elle véhicule. C'est aussi la langue qu'ils apprendront à leur enfants à la maison. Contrairement à l'indicateur de la langue d'usage public qui se veut plutôt un outil de « première ligne », la langue utilisée à la maison nous permet d'identifier la force d'intégration du français pour les générations présentes et à venir.

⁶ Marc Termote, *Perspectives démolinguistiques du Québec et de la région de Montréal 1991-2041*, annexe au *Rapport interministériel sur la situation de la langue française*, gouv. du Québec, 1996, ch. III.

Une assimilation croissante des francophones minoritaires

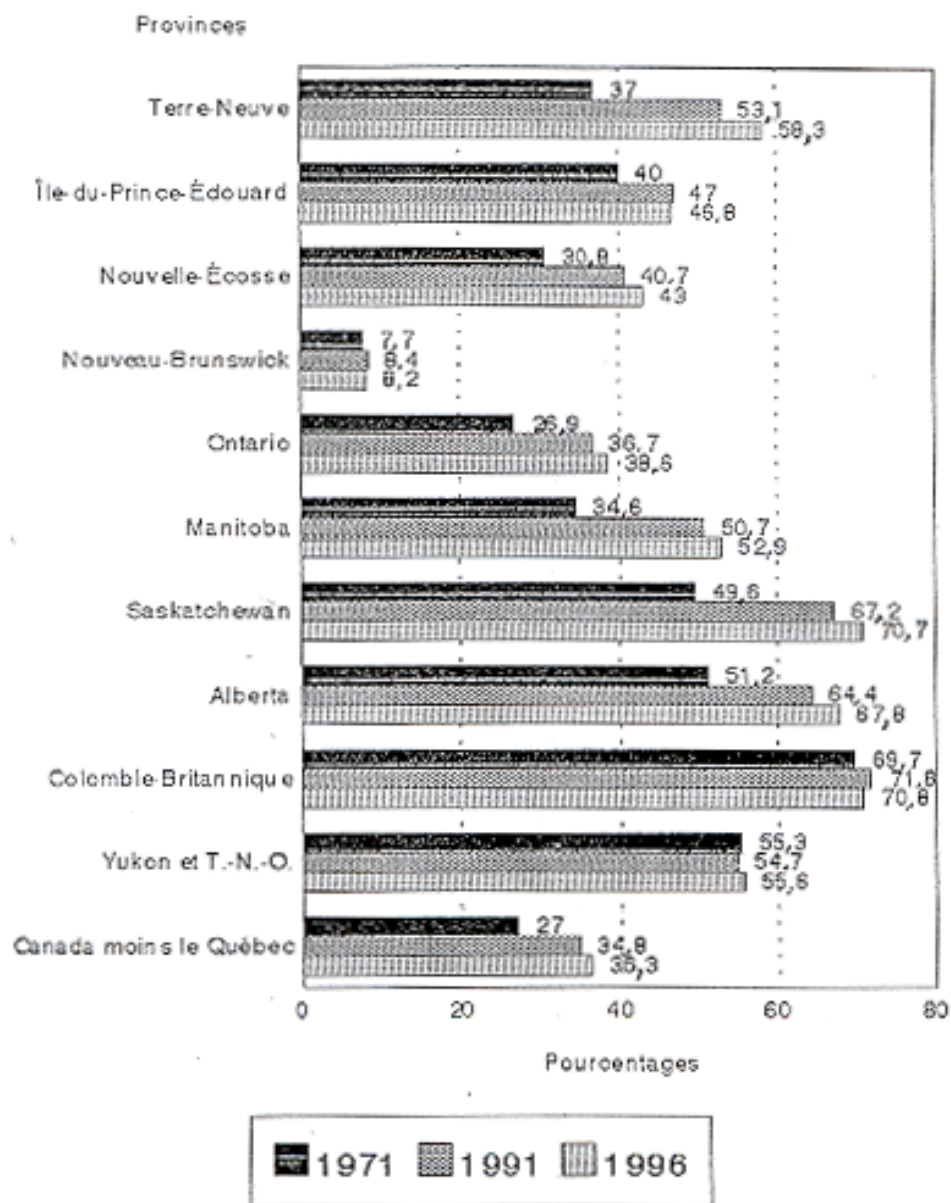
Contrairement à la minorité anglophone du Québec qui bénéficie de la majorité des transferts linguistiques, les francophones hors Québec subissent, quant à eux, une assimilation. En comparant la langue maternelle et la langue parlée à la maison (ou langue d'usage), nous pouvons déterminer le taux d'assimilation linguistique, soit la proportion de personnes qui ont abandonné leur langue maternelle pour utiliser principalement une autre langue ou, en d'autres termes, qui ont effectué un transfert linguistique. Il ne nous est permis de mesurer le taux d'assimilation linguistique courant que depuis 1971, alors que, suite aux recommandations de la Commission Laurendeau-Dunton, Statistique Canada a ajouté au questionnaire de recensement une question concernant la langue le plus souvent parlée à la maison.

Depuis 1971, les données de Statistique Canada nous ont révélé que l'assimilation des francophones ne cesse d'augmenter dans les provinces et les territoires où ils sont largement minoritaires. Et dans la plupart des régions, plus ils sont minoritaires plus l'assimilation est rapide et croissante. De 27% en 1971, le taux d'assimilation des francophones hors Québec est passé à 34,8% en 1991, et à 36,3% en 1996 (graphique 2) Selon le dernier recensement (1996) 970 207 personnes déclaraient avoir le français comme langue maternelle, mais seulement 618 522 le parlaient encore à la maison comme langue principale (tableau 3).

Dans certaines provinces, le taux d'assimilation des francophones - déjà dramatique - n'a cessé de monter en flèche. En vingt-cinq ans, il est passé de 49,6%, en 1971, à 70,7% en 1996, pour la Saskatchewan, et de 37% à 58,3% pour Terre-Neuve, soit une augmentation d'environ 21% pour chacune des provinces. Bien qu'il soit demeuré à peu près stable depuis 1971, le taux d'assimilation en Colombie-Britannique a toujours été le plus haut au pays, soit 70,8% en 1996.

En Ontario, le taux est passé de 26,9%, en 1971, à 38,6%, en 1996. Et la région d'Ottawa-Carleton (où se trouvent le parlement fédéral et les nombreux bureaux et services fédéraux), qui devrait être un exemple quant à la possibilité de vivre dans les deux langues, ne fait pas exception. Selon Charles Castonguay, professeur à l'Université d'Ottawa et auteur de plusieurs

Graphique 2 : Taux d'assimilation* de la population de langue maternelle française au Canada (moins le Québec), 1971-1996



Note : * Réfère à la différence entre les effectifs de langue maternelle française et ceux de langue d'usage française en 1971, puis avec ceux de langue parlée à la maison en 1991 et en 1996.

Source : Statistique Canada, recensements 1971, 1991 et 1996.

études sur l'assimilation linguistique, le taux d'assimilation dans cette région a presque doublé, passant de 15,9% en 1971 à 28,7% en 1996⁷.

Seul le Nouveau-Brunswick (où se trouvent les Acadiens, la plus ancienne communauté francophone en Amérique du Nord) maintient un taux d'assimilation aux alentours de 8%. Cette stabilité s'explique, en partie, par le fait que les Acadiens représentent 33,2% de la population totale du Nouveau-Brunswick et qu'ils peuvent, ainsi, avoir un certain poids politique (Les autres minorités francophones constituent moins de 5% de la population totale de chaque province.). Le Nouveau-Brunswick est la seule province officiellement bilingue (depuis 1969) du Canada. En 1993, son statut particulier a été enchassé dans la Charte canadienne des droits et libertés. Mais, avec un taux d'assimilation de 8%, la situation du français au Nouveau-Brunswick demeure tout de même précaire.

À la lumière de ces données, nul ne peut prétendre se trouver face une situation encourageante. Les statistiques sont au contraire alarmantes. Pourtant, le gouvernement fédéral se permet, malgré tout, et selon les circonstances, de ne révéler qu'une partie des données, ou encore, de les cacher, les nier, et parfois même les «dénaturer».

Par exemple, il est impossible de connaître le taux d'assimilation cumulatif des minorités pour le recensement de 1996, alors que Statistique Canada a ajouté «canadienne» comme choix de réponse à la question sur l'origine ethnique, en plus de «française», «anglaise», «juive», «italienne», etc. Et cela, malgré qu'un test ait auparavant révélé que cet ajout détruirait la comparabilité des résultats avec la série historique des données antérieures⁸. Auparavant, en comparant les données sur l'origine ethnique et la langue parlée à la maison on pouvait obtenir le taux d'assimilation cumulatif au fil des générations.

Ces pratiques douteuses de l'organisme fédéral ont été dénoncées tant par des chercheurs et des

⁷ Charles Castonguay, affidavit, 28 septembre 1998, Cour de l'Ontario, cause opposant l'hôpital Monfort et la Commission de restructuration des services de santé, p.12.

⁸ Charles Castonguay, «Tendances et incidences de l'assimilation linguistique au Canada : entre les faits et l'optimisme futurologique à l'égard du français», étude présenté au colloque international *Politique et stratégies linguistiques au Canada: Bilan et perspectives*, Université d'Avignon, 1998, p. 2.

statisticiens que par des communautés minoritaires. Et ce, d'autant plus que, la décision de Statistique Canada faisait suite aux pressions d'un groupe opposé à ce que des minorités fassent usage des données sur l'origine pour contrer la discrimination ethnique. Menée sur le thème «Call me Canadian», au début des années 90, la campagne du groupe de pression encourageait les recensés à s'identifier comme étant d'origine ethnique «canadienne».

«Effectivement, le nombre de Canadiens se déclarant d'origine ethnique française est passé de plus de 7 millions en 1991 à moins de 4 millions en 1996», soutient le professeur Charles Castonguay⁹. Et au recensement de 2001, alors que Statistique Canada a décidé de positionner «canadien» en tête de liste des choix de réponses possibles, on estime qu'il ne restera plus que 3 millions de personnes qui se déclareront d'origine ethnique et culturelle française. En 1971, le taux d'assimilation cumulative de la population d'origine française du Canada (excluant le Québec) était de 54% et de 67% en 1991 ¹⁰.

⁹ *Ibid.*

¹⁰ Charles Castonguay, «Vérité et mensonge sur la langue», *Le Devoir*, 1e avril 1996.

Pourquoi l'assimilation ne cesse d'augmenter ?

Plusieurs facteurs sont responsables de l'augmentation croissante de l'assimilation de la population francophone en situation minoritaire. En plus du phénomène de l'attraction de l'anglais, langue majoritaire en Amérique du Nord, des facteurs socio-économiques et politiques n'aident en rien à renverser la tendance ou même à la freiner.

La baisse du taux de natalité de la population francophone - tout comme celle des autres communautés - combinée à une forte immigration qui s'intègre presque exclusivement à la majorité anglophone ont contribué à diminuer le poids démographique des francophones. Depuis 1971, le solde des transferts linguistiques ne cesse d'augmenter en faveur de l'anglais (tableau 4).

Tableau 4

	Solde de l'assimilation linguistique anglais, français et autres langues (en milliers)			
	1971	1981	1991	1996
CANADA				
Anglais	1 479 000	1 591 000	2 129 000	2 222 000
Français	-247 000	-258 000	-263 000	-263 000
Autres	-1 232 000	-1 333 000	-1 856 000	-1 959 000
CANADA MOINS LE QUÉBEC				
Anglais	1 380 000	1 477 000	1 994 000	2 082 000
Français	-251 000	-257 000	-340 000	-352 000
Autres	-1 129 000	-1 221 000	-1 654 000	-1 730 000

Source: Charles Castonguay, magazine *Inroads*, no. 8, juin 1999.

Aucune mesure significative n'est prise au niveau fédéral et dans les provinces à majorité anglophone pour favoriser une immigration francophone qui contribuerait à maintenir le poids démographique de la minorité francophone. «Parmi la population immigrée ayant déclaré au recensement de 1996 être venue au Canada entre 1951 et 1996, on a relevé un nombre près de

neuf fois plus élevé de personnes de langue maternelle anglaise (1,4 million) que de langue maternelle française (159 000).»¹¹

Au cours des vingt-cinq dernières années, seule la province de Québec a inclus dans ces critères de sélection des immigrants un certain nombre de points touchant spécifiquement à la connaissance du français. De plus, l'obligation pour les enfants d'immigrants de fréquenter l'école primaire et secondaire française a été une mesure permettant de favoriser la connaissance du français parmi les allophones du Québec.

Les effets des mesures prises par le Québec apparaissent clairement dans les données statistiques : exemple, en comparant Montréal (Québec) et Toronto (Ontario), on s'aperçoit que, de 1971 à 1996, la connaissance des langues officielles chez les allophones s'est complètement inversée. À Montréal, 14,3% des immigrants allophones connaissaient le français à leur arrivée, en 1971, et 24,9%, en 1996, tandis qu'il y avait une baisse de la connaissance de l'anglais de 36,7% à 21,5%. Dans les mêmes années la connaissance des deux langues à la fois augmentait de 33,4% à 44%. À Toronto, seulement 0,3% des immigrants allophones connaissaient le français, en 1971, et 0,1%, en 1999; pendant la même période, la connaissance de l'anglais augmentait de 76,1% à 82,4% et la connaissance des deux langues à la fois diminuait de 5,6% à 4,6%.

L'abandon des régions rurales au profit des grands centres urbains majoritairement anglophones favorise l'anglicisation des francophones. On retrouve surtout ce phénomène parmi les jeunes adultes qui quittent leurs familles pour poursuivre leurs études ou pour trouver du travail. C'est aussi à cet âge qu'ils s'établissent en couple. Par conséquent, on retrouve un pourcentage important de francophones en situation de mariages mixtes (dits «exogames»). La tendance des francophones hors Québec à vivre en couple avec un conjoint de langue anglaise ne cesse d'augmenter, passant de 22%, en 1971, à 36%, en 1996. Ces couples adoptent majoritairement l'anglais comme langue d'usage et, par conséquent, leurs enfants seront de langue maternelle anglaise : 90,5% des enfants issus de couples mixtes (anglais-français) étaient de langue maternelle anglaise en 1971 et 78,9% en 1996. En comparaison, au Québec, 50,6% des enfants

¹¹ L. Marmen et J.P. Corbeil, *Les langues au Canada, recensement de 1996*, coll. «Nouvelles perspectives canadiennes», Statistique Canada et Patrimoine canadien, 1999, p. 64.

issus de mariages exogames étaient de langue maternelle anglaise en 1971 et 33,4% en 1996.

Les mesures concernant l'enseignement du français à l'extérieur du Québec sont aussi insuffisantes et n'encouragent en rien les parents à envoyer leurs enfants à l'école française et à les éduquer en français. Dans le cadre du Programme des langues officielles dans l'enseignement, les subventions allouées aux provinces ont avantageusement servi à promouvoir l'enseignement de l'anglais au Québec, et l'enseignement d'une des deux langues officielles comme langue seconde. (voir section *Le programme des langues officielles dans l'enseignement : un financement inéquitable*).

Bref, dans ces conditions, il n'est absolument pas étonnant que les taux d'assimilation ne cessent d'augmenter. Pour infléchir cette lourde tendance, seules des mesures drastiques paraissent envisageables. Depuis 1969, le gouvernement fédéral n'a cependant pas démontré de volonté ferme d'assurer la survie du français au Canada : aucune mesure de force et équitable pour la minorité francophone n'a été mise de l'avant et de nombreuses ingérences affaiblissant les lois linguistiques du Québec ont été observées au cours des dernières années.

L'éducation : la base de l'assimilation

En s'attaquant à l'élément fondamental de la survie d'un peuple, l'éducation, la majorité anglophone n'a fait que poursuivre une œuvre volontaire d'assimilation de la minorité francophone.

De 1867 jusqu'aux années 60, on a assisté à presque 100 ans d'interdiction d'enseignement en français dans toutes les provinces anglophones, alors qu'auparavant, les francophones possédaient leurs écoles instaurées par les communautés religieuses. Bien que la Constitution garantissait aux catholiques (les francophones) et aux protestants (les anglophones) le droit à l'éducation dans leur confession, les provinces anglaises l'ont, une après l'autre, retiré aux francophones. En 1871, la province du Nouveau-Brunswick a été la première à supprimer les écoles catholiques (françaises). Puis ce fut au tour de l'Île-du-Prince-Édouard (1877), du Manitoba (1890), des Territoires du Nord-Ouest (1895), de l'Alberta, de la Saskatchewan (1905) et de l'Ontario (1912, avec son célèbre règlement 17) à emboîter le pas. Pourtant, la population francophone du Manitoba a été majoritaire jusqu'en 1871¹², et celle de l'Alberta et de la Saskatchewan jusqu'à la fin du XXe siècle.

Durant toute ces années, le gouvernement fédéral n'est jamais intervenu en faveur des francophones. Ces interdictions au plan scolaire s'accompagnaient, en même temps, dans certaines provinces, de suppressions de l'utilisation du français au Parlement et dans le système judiciaire.

Le rétablissement complet du français dans les écoles ne s'est fait que dans les années 60. En Ontario, par exemple, il faudra attendre jusqu'en 1968 pour assister à l'ouverture d'écoles secondaires françaises. On ne doit pas donc s'étonner que les générations subséquentes aient été sous-scolarisées et qu'elles occupaient des emplois subalternes. Au milieu des années 90, la proportion d'analphabètes chez les Franco-Ontariens, par exemple, est d'environ 30%, comparativement à 16% pour les Anglo-Ontariens. En 1991, parmi la population masculine de 35 à 39 ans habitant à l'extérieur du Québec, 23,2% des francophones n'ont pas atteint la 9e année,

¹² Joseph Yvon Thériault, *Francophonies minoritaires au Canada, L'état des lieux*, Moncton, éditions d'Acadie, 1999, p. 82.

contre seulement 12,1% parmi les anglophones ¹³.

À partir des années 70, l'obtention d'écoles et de la gestion de ces écoles ont été gagnées suite à de nombreux procès pouvant parfois s'échelonner sur une dizaine d'années. L'article 23 de la Charte canadienne des droits et libertés, enchâssé dans la Constitution de 1982, reconnaît aux communautés anglophone et francophone, en situation minoritaire, les droits de faire instruire leurs enfants dans leur langue et de gérer leurs écoles financées à partir des fonds publics. Malgré cela les provinces ont mis plusieurs années avant de s'exécuter. L'Ontario a été la dernière des provinces à instaurer la gestion scolaire pour sa communauté francophone, en 1998.

Cependant, l'article 23 de la Loi restreint ces droits au primaire et au secondaire, et ne s'applique que «lorsque le nombre de ces enfants le justifie». Cette dernière restriction va faire en sorte que, en dehors du Québec, les parents francophones qui se sont présentés devant les tribunaux pour faire valoir leurs droits ont souvent perdu leur cause. Il s'agit là d'une condition pernicieuse pour la minorité francophone puisque cette dernière est dispersée dans plusieurs villes et villages à travers tout le Canada et que son assimilation ne cesse de proliférer d'année en année.

Aujourd'hui, encore, les parents doivent se battre pour conserver ou obtenir des écoles françaises. En 1997, au Nouveau-Brunswick, dans les villages de Saint-Simon et Saint-Sauveur, des parents qui manifestaient pour empêcher la fermeture de leur école ont été sauvagement refoulés par une escouade anti-terroriste. La police n'a pas hésité à lancer des bombes lacrymogènes et à matraquer des individus. Le gouvernement voudrait fermer les écoles françaises de villages pour envoyer les enfants vers les grands centres urbains¹⁴. À Summerside, à l'Île-du-Prince-Édouard des parents réclamaient depuis plusieurs années l'ouverture d'une troisième école française afin d'éviter à leurs enfants d'effectuer un trajet de 45 minutes pour se rendre à l'école. Ils ont eu gain de cause devant les tribunaux de première instance, mais la Cour d'appel a renversé le jugement. Ils ont porté la cause devant la Cour suprême du Canada où ils ont finalement remporté une victoire

¹³ Neil Guppy, Scott Davies, *L'éducation au Canada : tendances récentes et défis à relever*, Ottawa, Statistique Canada, 1996, p. 113.

¹⁴ *Le p'tit livre rouge (Le bulletin des Futurs sans abris du Restigouche)*, Balmoral (Nouveau-Brunswick), vol 2, no 6, juin 1997, p. 2.

cette année.

Mais les francophones ne sont pas au bout de leurs peines, ils doivent aussi composer avec le sous-financement des écoles et la mauvaise qualité des ressources mises à leur disposition. À cause de cela, un nombre grandissant de parents transfèrent leurs enfants dans des écoles anglaises où ces derniers peuvent jouir d'une meilleure éducation. D'autres encore préfèrent que leurs enfants soient bilingues et les inscrivent à un programme d'immersion destiné avant tout aux anglophones. Ces écoles sont de véritables lieux d'anglicisation. Les enfants parlent français pendant les cours et anglais dès qu'ils sortent de la classe.

Dans plusieurs provinces, il y a maintenant des collèges et quelques universités français ou bilingues. Mais certains d'entre eux sont anglicisés et d'autres offrent des programmes restreints en français. À l'Université d'Ottawa, par exemple, les étudiants francophones qui étaient majoritaires dans les années 70 ne forment plus que 35% de la clientèle de cette institution bilingue.

La conclusion d'une étude de la Commission nationale des parents francophones, *Où sont passés les milliards \$?*¹⁵, est fort inquiétante : «25 ans plus tard, certaines juridictions arrivent tout juste à reconnaître l'obligation qui leur incombe d'accorder le droit de gestion aux francophones. Cependant, le retard à se conformer avec la Charte des droits a fait en sorte qu'une clientèle francophone importante a disparu par voie d'assimilation. Surtout, il est d'importance capitale que l'hémorragie cesse.»

¹⁵ Gérard Lécuyer, *Où sont passés les milliards \$?*, étude sommaire sur la répartition des subventions du Programme des langues officielles dans l'enseignement, Saint-Boniface (Manitoba), Commission nationale des parents francophones, 1996, p. 44.

Le programme des langues officielles dans l'enseignement : un financement inéquitable

Suite aux cris de révolte et aux appels au secours lancés par la population canadienne-française durant les auditions de la Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme, cette dernière s'attendait à ce que, enfin, justice soit faite. Les retards dans l'éducation causés par de nombreuses années d'interdiction du français dans le réseau scolaire des provinces majoritairement anglophones devaient être rattrapés.

Afin de permettre aux provinces et aux territoires d'offrir une éducation adéquate en français à leur minorité, le gouvernement fédéral leur a distribué des subventions par le biais du *Programme des langues officielles dans l'enseignement* créé en 1970. Dans le même programme, une part du financement fut également allouée pour l'enseignement de l'anglais ou du français à titre de langue seconde.

Si plusieurs francophones croyaient, à cette époque, que le gouvernement fédéral était déterminé à enrayer les inéquités, plusieurs ont été, depuis, mis face à une amère réalité.

En 1996, une étude réalisée pour le compte de la Commission nationale des parents francophones et intitulée *Où sont passés les milliards \$*¹⁶, révélait que, depuis la création du Programme, seulement 28,5% des fonds avaient été attribués aux francophones hors Québec pour l'enseignement de leur langue maternelle. Par contre, les anglophones du Québec recevaient 47,7% des subventions pour leurs écoles. Pourtant, depuis 1981, le nombre d'inscriptions en français, à l'extérieur du Québec, est plus élevé que le nombre d'inscription en anglais au Québec. Par exemple, pour l'année scolaire 1992-93, il y avait 158 582 inscriptions pour le français (62%), et 98 497 inscriptions pour l'anglais (38%).

Pour ce qui est des programmes de langue seconde, 9,5% des subventions ont été versées pour l'enseignement de l'anglais langue seconde au Québec, et 14,3% pour l'enseignement du français langue seconde à l'extérieur du Québec.

¹⁶ *Ibid*, partie 1.

En tout, 62% des fonds ont été versés aux anglophones et 38% aux francophones. Une distribution des fonds tout à fait scandaleuse, surtout lorsqu'on sait que, au moment de la création du Programme, les anglophones du Québec avaient un système scolaire solidement implanté, qu'ils possédaient et géraient leurs écoles du primaire à l'université, et qu'ils ont toujours été davantage scolarisés que la moyenne de la population canadienne. Le pourcentage des anglophones du Québec possédant un diplôme universitaire était de 15,5% en 1981 et de 21,4% en 1996 (environ deux fois plus que les francophones du Québec), alors que la moyenne canadienne se situait à 9,8% (1981) et 15,6% (1996)¹⁷.

Quant aux francophones du reste du Canada, ils partaient de pratiquement rien : quelques écoles primaires ou secondaires dans certaines provinces, dont plusieurs étaient bilingues, et aucune école dans plusieurs provinces. Ils sont partis de loin : En 1971, 3,9% d'entre eux seulement possédaient un diplôme universitaire, comparativement à 13,5% en 1996. Certes, les francophones sont parvenus à rattraper la moyenne nationale, mais plusieurs poursuivent leurs études en anglais.

En 1997, la Commission nationale des parents francophones enfonçait le clou dans une plaie déjà béante. Une autre étude intitulée *Où sont passés les élèves?* dénonçait le fait que le sous-financement des écoles françaises mène à l'érosion progressive de leur clientèle dans toutes les provinces hors Québec. Le manque d'argent se répercute sur la qualité de l'enseignement et les parents inscrivent alors leurs enfants dans les écoles anglaises, plus grandes, davantage financées et offrant, par conséquent, un enseignement de meilleure qualité.

«Oui, nous gérons des écoles, mais dans des conditions souvent inqualifiables», déclarait Normand Frenette, de l'Institut d'études pédagogiques de l'Ontario¹⁸. Des enseignants regroupés au sein de l'AEFO dénonçaient par ailleurs le fait qu'ils doivent souvent attendre cinq ou six ans avant d'obtenir les manuels correspondant au programme du ministère ontarien de l'Éducation. En Ontario, en 1992, il y avait quatre fois plus de départs vers les écoles anglaises que d'arrivées en provenance de ces dernières. Et, deux ans plus tard, la proportion était de huit contre un¹⁹.

¹⁷ Alexander Norris, «Brain drain is easing», *The Gazette*, 30 mai, 1999.

¹⁸ Paul Gaboury «Les élèves ont suivi les milliards \$», *Le Droit*, 18 octobre 1997.

¹⁹ ...*Ibid.*

Depuis 1992, les sommes allouées au Programme des langues officielles dans l'enseignement ont fait l'objet de réductions de 30%. En 1999, le ministère du Patrimoine canadien annonçait un ajout de 70 millions par année pour les différents programmes d'appui aux langues officielles, mais on ne savait pas encore quelle part serait consacrée à l'enseignement. Cependant, ces nouveaux fonds ne ramèneront pas le financement au niveau où il était avant les coupes budgétaires de 1992-93.

La connaissance des deux langues officielles

Même si ce ne fut pas une recommandation de la Commission royale d'enquête le gouvernement a consacré une partie des fonds du Programme des langues officielles dans l'enseignement à l'apprentissage du français ou de l'anglais langue seconde.

La tentative de «bilinguiser» les Canadiens a connu un certain succès. Entre 1951 et 1996, le nombre de Canadiens bilingues a plus que doublé, passant de 1,7 à 4,8 millions, soit de 12% à 17% de la population canadienne. Les inscriptions dans les programmes d'immersion en français - destinés avant tout aux anglophones désirant apprendre le français langue seconde - sont passées de 64 761 à 272 660 pour les années scolaires 1980- 1981 à 1995-96. Et bon nombre de ces inscriptions ont été effectuées par des parents francophones hors Québec souhaitant que leur enfants soient bilingues.

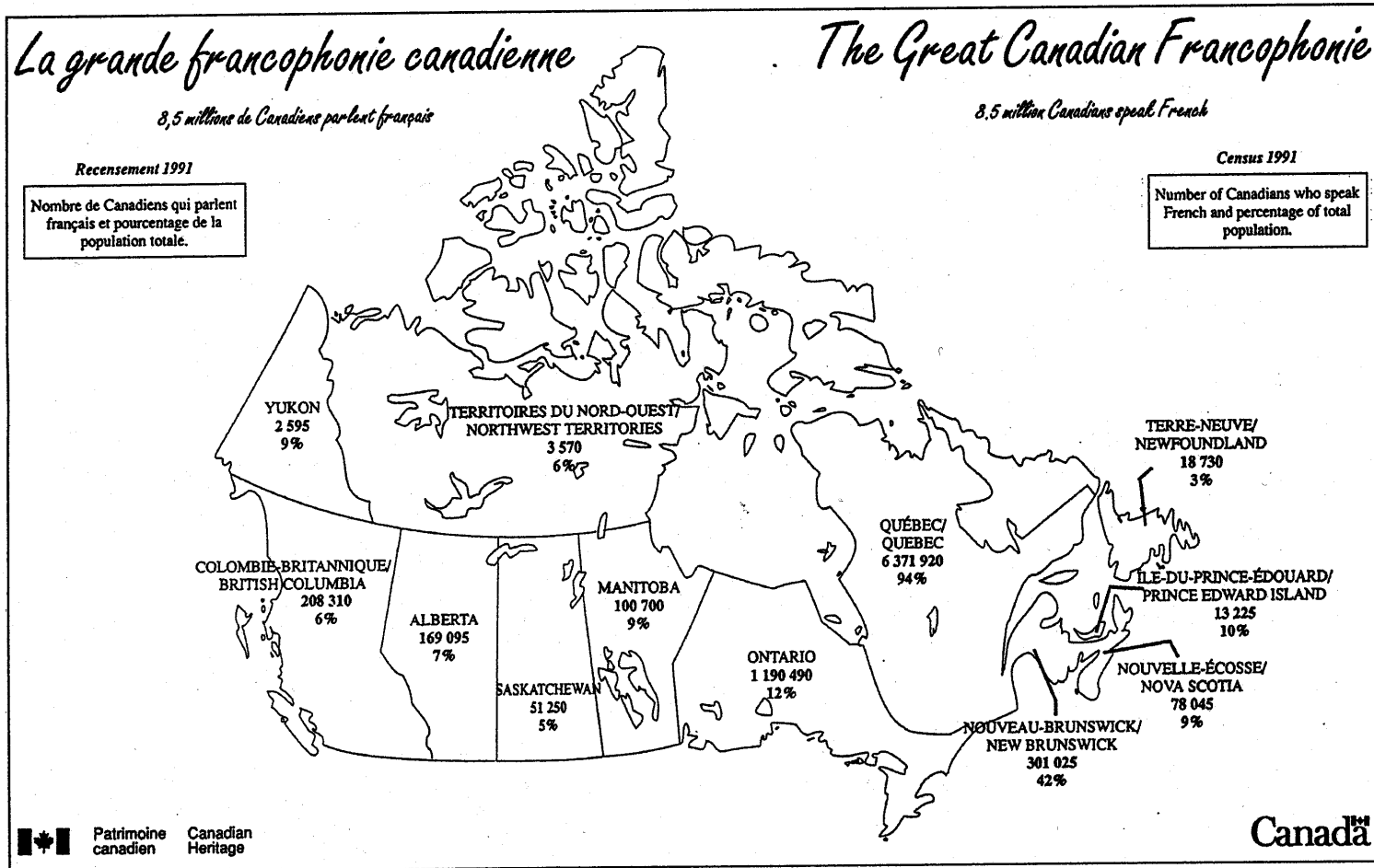
Une réussite dont le gouvernement fédéral se montre très fier. D'ailleurs, il ne se prive pas, à sa façon, de la publiciser, tout en omettant de parler de la réalité sous-jacente à cette forme de bilinguisme. Par exemple : un document promotionnel²⁰ distribué dans le cadre de la Semaine nationale de la francophonie de 1996, est tout à fait trompeur quant au nombre réel de francophones au Canada : «La grande francophonie canadienne, 8,5 millions de Canadiens parlent le français» peut-on lire sur une carte géographique représentant le Canada (carte 1). Les «parlant français» n'y sont nullement définis. En réalité, 6 562 065 personnes étaient de langue maternelle française, mais 6 288 430 parlaient le français à la maison, en 1991. En se référant aux données de Statistique Canada de 1991- sur lesquelles est basée l'estimation de Patrimoine canadien - on s'aperçoit que les 8,5 millions de personnes qui «parlent français» correspondent au nombre de personnes qui ont déclaré être capable de soutenir une conversation en français ! Un portrait plus précis de la «grande francophonie canadienne» aurait été moins réjouissant mais plus réaliste (carte 2).

²⁰ *Semaine nationale de la francophonie, 20-26 mars*, Patrimoine canadien, Ministre des Approvisionnement et Services Canada, no de cat. CH14-4/1996, 6 pages.

Carte 1

Carte extraite d'un document promotionnel distribué dans le cadre de la Semaine nationale de la francophonie de 1996.

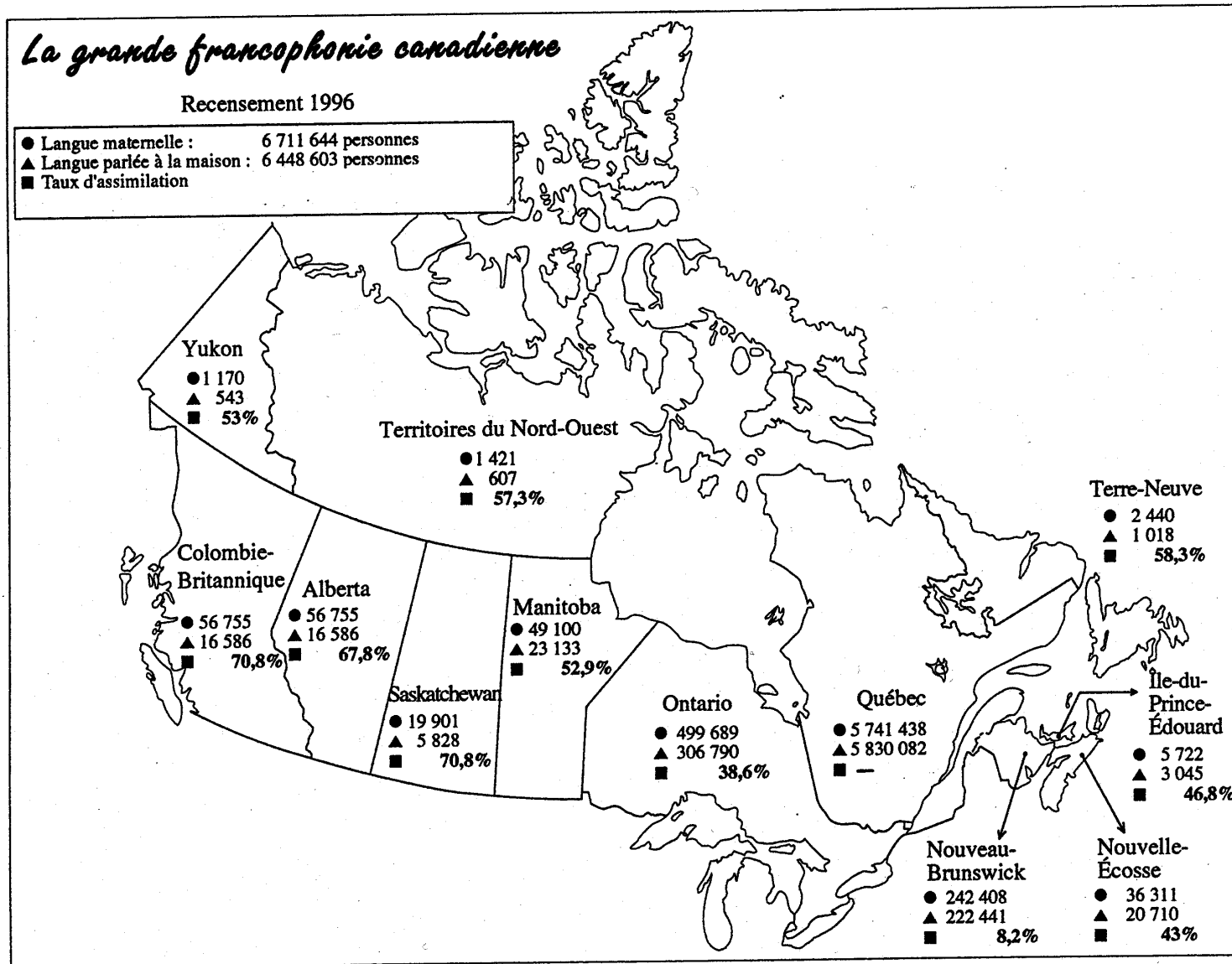
Les données correspondent au nombre de personnes ayant déclaré être capable de soutenir une conversation en français et non au nombre réel de personnes dont la langue d'usage courante est le français.



Source: *Semaine nationale de la francophonie, 20-26 mars, no de cat. CH14-4/1996, Ministre des Approvisionnements et Services Canada, 1996.*

Carte 2

Voici un portrait plus précis de «la grande francophonie canadienne».



Sources : Statistique Canada, recensement 1996, taux d'assimilation (nos calculs).

Connaître le français est une chose, le parler régulièrement en est une autre. Pour savoir si une personne «connaît» l'une ou l'autre des langues officielles, Statistique Canada pose la question en ces termes : «Connaissez-vous assez bien l'anglais ou le français pour soutenir une conversation?» Dans l'un de ses ouvrages sur les données Statistique Canada spécifie bien que «les données provenant de cette question portent sur la connaissance de la langue et non pas sur son utilisation»²¹. La modification de la question lors d'un test de recensement, en 1988, révèle bien le degré de connaissance du français parmi la population. À la question plus précise «Connaissez-vous assez bien le français ou l'anglais pour soutenir une conversation assez longue sur divers sujets ?», le nombre d'anglophones et d'allophones qui affirment pouvoir parler le français à l'extérieur du Québec s'en trouve réduit de moitié²².

Si nous regardons de plus près ce en quoi consiste exactement la connaissance relative des deux langues officielles, nous observons les faits suivants : depuis 1970, il y a effectivement plus de Canadiens qui connaissent l'une des deux langues officielles, soit 13,4% en 1971, comparativement à 17%, en 1996. Mais il y a une tendance marquée au bilinguisme chez les francophones partout au Canada, soit 41,1%, comparativement à 9% chez les anglophones. Les francophones à l'extérieur du Québec sont bilingues dans une proportion de 83,6%, et ceux du Québec le sont dans une proportion de 34%. Quant aux anglophones, 7% se sont déclarés bilingues à l'extérieur du Québec, et 62,9% au Québec (tableau 5).

Le pourcentage de Québécois bilingues a connu une croissance marquée de 10% entre 1971 et 1996, passant de 27,6% à 37,8% (regroupés, pour la plupart, dans la région de Montréal). Au Nouveau-Brunswick, la proportion des personnes bilingues est aussi passée de 21,5% à 32,6%. Dans les autres provinces majoritairement anglaises, le progrès se fait très lentement et la proportion n'a augmenté que de 1% à 4% en vingt-cinq ans. En Saskatchewan, elle est restée stable autour de 5% (tableau 6).

21 L. Marmen et J.P. Corbeil, *Les langues au Canada*, op. cit., p. 13.

22 Charles Castonguay, «Tendances et incidences...», op. cit., p. 21.

Tableau 5

Bilinguisme français-anglais selon la langue maternelle, 1991-1996 (en pourcentage)		
	1991	1996
CANADA		
Anglophones	8,5	9,0
Francophones	38,9	41,1
Allophones	11,3	11,3
QUÉBEC		
Anglophones	59,4	62,9
Francophones	31,5	34,0
Allophones	46,6	46,8
CANADA MOINS LE QUÉBEC		
Anglophones	6,4	7,0
Francophones	81,1	83,6
Allophones	5,3	5,4

Source : Statistique Canada, *Les langues au Canada, Recensement de 1996*.

Tableau 6

	Bilinguisme français-anglais par province	
	1971 et 1996 (en pourcentage)	
	1971	1996
Canada	13,4	17,0
Terre-neuve	1,8	3,9
Île-du-prince-Édouard	8,2	11,0
Nouvelle-Écosse	6,7	9,3
Nouveau-Brunswick	21,5	32,6
Québec	27,6	37,8
Ontario	9,3	11,6
Manitoba	8,2	9,4
Saskatchewan	5,0	5,2
Alberta	5,0	6,7
Colombie-Britannique	4,6	6,7
Yukon	6,6	10,5
Territoires du Nord-Ouest	6,1	6,3
Canada moins le Québec	8,0	10,2

Source: Statistique Canada, *Les langues au Canada, Recensement de 1996*.

80% à 85% des plaintes reçues par le Commissaire aux langues officielles viennent des francophones

La Loi sur les langues officielles de 1969 avait également comme principal but d'offrir aux Canadiens la possibilité de communiquer avec les institutions fédérales et d'en recevoir des services dans la langue officielle de leur choix (pourvu qu'il existe une demande suffisante de services dans la langue désirée). Pour surveiller l'application de la Loi, le gouvernement créa du même coup le poste de Commissaire aux langues officielles, un ombudsman mandaté par le Parlement canadien.

Depuis la création du Commissaire aux langues officielles, environ 40 000 plaintes ont été déposées. Le nombre de plaintes reçues chaque année a plus que doublé au cours des années 80, franchissant le cap des 1000 en 1985, atteignant 2 200 en 1988, et passant sous la barre des 2000 au cours des années 90. Au fil des ans, la répartition des plaintes reste à peu près la même : 80% à 85% des plaintes proviennent de la population francophone et 15 à 20% sont issues des anglophones²³.

«Bon an mal an, les plaintes ayant trait aux difficultés du public à communiquer avec les institutions fédérales et à recevoir des services dans la langue officielle de son choix représentent de 75% à 80% de l'ensemble des plaintes», peut-on lire dans le *Rapport annuel 1998* du Commissaire²⁴.

Le ministère du Patrimoine canadien, chargé entre autres de faire la promotion des langues officielles, a lui-même été l'objet de 40 plaintes en 1998. L'une d'elles se passe de commentaires : « Une rencontre à Edmonton, organisée par le ministère du Patrimoine canadien dans le cadre de la Semaine de la francophonie, à laquelle assistaient des particuliers francophones et des représentants d'institutions fédérales, s'est déroulée presque entièrement en anglais.»²⁵. Et ainsi va

²³ Commissariat aux langues officielles, *Langue et société*, no. 26, printemps, 1989, p.4-19.

²⁴ Commissaire aux langues officielles, *Rapport annuel 1998*, p. 32.

²⁵ Ibid., p. 33.

la «grande francophonie canadienne »!

Les services de santé en milieu minoritaire

Dans plusieurs provinces majoritairement anglophones, il n'y a pas d'hôpitaux francophones. Les patients doivent aller dans un hôpital désigné bilingue où les services en français sont souvent rarissimes ou ne sont disponibles qu'à certains moments. Et lorsque des hôpitaux francophones existent, ces derniers n'offrent pas toute la gamme des services.

À cause du manque de programmes de formation en français, les établissements de santé sont aux prises avec un grave problème : la pénurie de personnel francophone. Malgré cela, en 1997, l'Ontario prenait la décision inconcevable de fermer l'hôpital Monfort en faisant valoir les restrictions budgétaires. Seul hôpital francophone de cette province, Monfort a été créé il y a 43 ans par les francophones. Il est également le seul centre de formation en français pour le personnel médical. Les Franco-Ontariens ont fortement réagi à cette annonce en mettant sur pied le comité S.O.S Monfort et 10 000 personnes sont allées manifester leur désapprobation à Ottawa. Le conseil d'administration de l'hôpital a déposé une action devant la Cour de l'Ontario en vertu de l'article 15 de la *Charte canadienne des droits et libertés* où ils ont obtenu gain de cause. Le gouvernement de l'Ontario a interjeté appel de ce jugement en soutenant « qu'il n'a pas la responsabilité de promouvoir le développement de la minorité francophone ou de prévenir son assimilation ».

Une fois de plus, les francophones ont dû avoir recours aux tribunaux pour tenter de faire valoir leurs droits. La fermeture de cet hôpital demeure inacceptable, d'autant plus que, en 1999, un rapport conjoint du ministère de la Santé et de l'Association des hôpitaux de l'Ontario révélait que Monfort se classait premier parmi les 105 hôpitaux de l'Ontario en matière de rentabilité et d'efficacité²⁶.

Dans son rapport de 1998, le Commissaire aux langues officielles constatait qu'en «dehors du Nouveau-Brunswick et de l'Ontario, les services de santé en français sont peu disponibles. Même

²⁶ Renée Laurin, «Même si, à elle seule, elle ne justifie pas le maintien de l'hôpital, la bonne performance de Monfort reconfirmée», *Le Droit*, 29 avril 1999.

dans ces deux provinces et plus particulièrement en Ontario, il y a d'importantes lacunes»²⁷. Dans les provinces de l'Ouest, il n'y a aucun hôpital francophone. Les services sociaux et de santé pour les francophones de l'Ouest sont à toutes fins utiles inexistantes. «La Colombie-Britannique, par exemple, a instauré un programme de services multilingues pour les services sociaux et de santé en 1992, mais le français n'y figure pas. L'assistance linguistique est offerte en chinois, en penjabi, en espagnol, en somalien et en vietnamien.»²⁸.

Le Nouveau-Brunswick est la seule province où l'on retrouve un système de santé francophone complet. Situés dans des régions à forte concentration francophone, neufs hôpitaux francophones et trois hôpitaux bilingues desservent environ 240 000 Acadiens. Mais là aussi, la pénurie de personnel francophone qualifié se fait sentir.

De nombreux témoignages relatent la façon dont les francophones sont traités dans les provinces majoritairement anglophones. En 1994, le président de l'Association canadienne-française de l'Ontario (ACFO) faisait un infarctus et était transporté à l'Hôpital général Saint-Joseph de North Bay (population à 35% francophone), un hôpital désigné bilingue. Il a été surpris de constater que tout le personnel de l'hôpital ne s'est adressé à lui qu'en anglais²⁹. Pourtant, en 1989, l'Ontario votait la Loi sur les services en français (Loi 8) qui rendait obligatoire la disponibilité de services en français dans des régions désignées.

²⁷ Commissaire aux langues officielles, *Rapport annuel 1998*, p. 11.

²⁸ Jean-Paul Marchand, *Conspiration ? Les anglophones veulent-ils éliminer le français du Canada ?*, Montréal, éd. Stanké, 1997, p. 49.

²⁹ *Ibid.*, p. 45.

Les francophones se portent de mieux en mieux... en anglais !

Une étude réalisée pour le compte de l'Association canadienne-française (ACFO) révélait que les Franco-Ontariens ont presque rattrapé la moyenne provinciale en ce qui a trait aux revenus des particuliers et font même mieux que la moyenne chez les jeunes entrepreneurs. Mais l'un des auteurs de l'étude, Anne Gilbert, professeure à l'Université d'Ottawa, relevait également le côté ironique de la situation : «C'est comme si la francophonie ontarienne se portait de mieux en mieux mais de moins en moins en français. Mes étudiants s'affichent comme francophones et réclament des cours en français, mais parlent anglais entre eux et me demandent d'écrire leurs travaux en anglais. C'est un peu la même situation à l'échelle de la province.»³⁰.

« C'est la vie quotidienne, du centre commercial au milieu de travail, qui amène les francophones à passer progressivement à l'anglais. À Sudbury, bastion de la francophonie ontarienne, personne (aéroport, taxis, hôtels, restaurants...) ne m'a d'abord adressé la parole en français. Pourtant, un fort pourcentage sinon la moitié de mes interlocuteurs étaient francophones », constate le journaliste Gérald Leblanc³¹.

Ce constat se retrouve presque partout dans les écrits et les études sur les francophones, Acadiens et Franco-Ontariens. Partout, sauf dans certains villages et régions où les francophones sont concentrés, l'anglais est la langue d'usage intégrée au mode de vie. Même si certains services sont maintenant disponibles en français, les francophones eux-même évitent, ou trouvent parfois moins compliqué et plus rapide, de ne pas les réclamer en français. Les considérations économiques difficiles relèguent aussi souvent au second plan les batailles linguistiques. Et les pressions exercées contre le français se font parfois encore très fortes.

On pourrait citer des centaines d'exemples où les francophones doivent, quotidiennement, faire preuve de détermination et de patience pour exiger le respect de leurs droits qui, du point de vue légal, sont pourtant reconnus.

³⁰ «La dure condition franco-ontarienne», *La Presse*, 22 septembre 1996.

³¹ *Ibid.*

Ce témoignage, entendu à l'émission *L'accent francophone* (Radio-Canada, 26 octobre 1996) prouve qu'il reste encore des traces d'une francophobie jadis institutionnalisée: à l'Île-du-Prince-Édouard, le mari de la codemanderesse dans l'action en justice intentée pour l'obtention d'une troisième école francophone a été victime de menace : «Ta femme parle trop de l'affaire des maudits francophones. Si tu ne la fais pas taire, on va se plaindre et te faire perdre ton emploi»³²

À la fin des années 80, à Salisbury, un village anglophone situé près de Moncton, la grande majorité des 1700 habitants signèrent une pétition pour exiger le renvoi d'une francophone qui venait d'être nommée maître de poste³³.

En 1989, une journaliste anglophone réputée, Suzanne Zwarun, a passé six mois, du Cap-Breton à Victoria, à faire le bilan des droits linguistiques des francophones. Elle note que «vingt ans après l'adoption de la Loi fédérale sur le bilinguisme et le biculturalisme, les attitudes ont durci»³⁴. L'un de ses articles paru dans le magazine *L'Actualité*, «Un génocide culturel», démontre l'état d'esprit dans lequel doivent vivre les francophones. Un exemple parmi les plus frappants est celui d'un membre du conseil scolaire du Cap-Breton, en Nouvelle-Écosse, qui s'est présenté aux élections scolaires en faisant campagne contre l'enseignement du français, «ce cancer rampant». Et d'autres politiciens locaux soutenaient que l'enseignement du français nuit à l'ensemble du système.

Beaucoup de choses restent encore à faire. Michel Doucet, professeur de droit de l'Université de Moncton, en est venu à la conclusion que, malgré dix années de discussions sur les langues officielles, après de nombreux rapports, mémoires, audiences publiques et recommandations, «la politique linguistique du Nouveau-Brunswick est un échec»³⁵.

La différence entre le pays «légal» et le pays «réel» est énorme.

³² Jean-Paul Marchand, *op. cit.*, p. 37.

³³ Suzanne Zwarun, «La francophobie», *L'Actualité*, avril 1989, p. 60.

³⁴ Suzanne Zwarun, «Un génocide culturel», *L'Actualité*, mars 1989, p. 73.

³⁵ «Nos outils législatifs: un bilan», *Égalité*, no. 36, automne 1994, p. 55, cité par Jean-Paul Marchand, *op.cit.*, p. 60.

Conclusion

En tenant compte des chiffres et de la situation actuelle des minorités francophones, personne ne peut, en toute logique, parvenir à en dégager un constat positif. L'entrée en vigueur de la Loi sur les langues officielles n'a pas freiné leur assimilation croissante.

L'assimilation des francophones n'est pas due qu'à un phénomène naturel d'intégration de la minorité à la majorité. Les francophones minoritaires ont toujours eu à se battre pour obtenir la moindre petite parcelle de leurs droits qui, pourtant, étaient garantis par la Constitution de 1867, par celle de 1982 et par la Charte canadienne des droits et libertés. Dans les faits, il n'y a que le Québec - majoritairement francophone - qui respecte les droits de sa minorité anglophone depuis 1867.

Encore aujourd'hui, les francophones doivent faire preuve d'une grande détermination pour préserver leur langue et leur culture et même pour obtenir les services essentiels. Ils sont patients. La fatigue et le manque de ressources viendront-ils à bout de leur détermination ? Le nombre de personnes persistant à utiliser la langue française diminue dangereusement d'année en année. Et l'obtention d'écoles et de services, par exemple, est conditionnelle à leur nombre. N'attendrait-on pas simplement qu'ils deviennent trop peu nombreux pour obtenir des droits, ou même, qu'ils jugent inutile et impossible de vivre en français ?

Depuis trente ans, le gouvernement du Canada n'a pris que des mesures ayant un effet superficiel ou cosmétique, en faisant semblant que la «grande francophonie canadienne» est maintenue en bonne santé par ses subventions. Le bilan des subventions distribuées avantageusement aux anglophones du Québec et hors Québec est une démonstration criante du peu de volonté du gouvernement fédéral d'aider vraiment la minorité francophone.

Tout au contraire, au lieu de réparer les torts causés aux francophones depuis la Conquête et le plan d'assimilation de Lord Durham, il a continué à faire en sorte que la minorité francophone disparaisse. En n'imposant pas de sanctions aux provinces, il a prouvé que la démocratie en ce pays n'est qu'une chimère sur papier avec laquelle les provinces peuvent jouer à leur gré. On ne

doit pas passer sous silence tout l'acharnement avec lequel les gouvernements des provinces anglophones se sont opposés au respect des droits des francophones en ne respectant pas les accords qu'ils avaient eux-même signés.

La mascarade du bilinguisme semble donc n'avoir eu au départ qu'un seul but : calmer les revendications des francophones et empêcher la sécession du Québec. Les politiques du bilinguisme sont loin d'avoir répondu aux attentes des francophones à l'époque de la Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme : Pour les francophones hors Québec le bilinguisme a mené les générations montantes à l'anglicisation. Pour les anglophones de l'ensemble du Canada, l'apprentissage d'une deuxième langue a tout simplement bonifié leur éducation.

Les francophones du Québec continuent de tenir bon mais l'érosion de la population et l'absence de renouvellement de la population francophones de toutes origines dans le cœur stratégique et économique du Québec, l'île de Montréal, à de quoi en inquiéter plusieurs, même parmi les plus optimistes en la matière.

RECOMMANDATIONS

C'est pourquoi nous demandons, au gouvernement provincial et fédéral, de mettra en oeuvre un plan d'urgence national efficace afin de préserver la langue et la culture françaises minoritaires en Amérique du Nord.

Nous recommandons donc :

- 1- Que le gouvernement du Québec lance une vaste campagne d'information, tant au Canada qu'au niveau international, afin de faire connaître la situation réelle du français au Québec et dans les autres provinces.
- 2- Que le gouvernement du Québec, de concert avec les communautés francophones du Canada, demande au gouvernement fédéral de reconnaître le statut particulier des francophones en tant que minorité nationale à protéger.

- 3- Que le gouvernement du Québec organise une défense énergique du français partout au Canada et qu'il s'engage à négocier avec le gouvernement fédéral une série de mesures visant à redresser la situation du français. Qu'à cet effet, le gouvernement du Québec demande au gouvernement fédéral de revoir sa Loi sur les langues officielles et ses politiques du bilinguisme et du multiculturalisme et qu'il fasse la promotion d'une politique linguistique territoriale similaire à la Belgique.

- 4- Que le gouvernement du Québec développe des liens économiques et culturels étroits avec les communautés francophones du Canada et qu'il organise des campagnes massives d'appui et de soutien chaque fois que leurs droits et les services en français sont menacés. Qu'à cet effet il intervienne auprès des gouvernements concernés afin qu'ils revoient leur position.

ÉPILOQUE

À la lumière du portrait que nous venons de tracer de l'évolution de la population francophone, il serait très instructif, en terminant, de se remémorer le destin que Lord Durham nous réservait en 1839, suite au soulèvement des Patriotes. Nous vous laissons le soin de réfléchir sur le degré de réussite de son plan d'assimilation :

« Je n'entretiens aucun doute sur le caractère national qui doit être donné au Bas-Canada ; ce doit être celui de l'Empire britannique, celui de la majorité de la population de l'Amérique britannique, celui de la race supérieure qui doit à une époque prochaine dominer sur tout le continent de l'Amérique du Nord. (...) Si l'on estime exactement la population du Haut-Canada à 400 000 âmes, les Anglais du Bas-Canada à 150 000 et les Français à 450 000, l'union des deux provinces ne donnerait pas seulement une majorité nettement anglaise, mais une majorité accrue annuellement par une immigration anglaise ; et je ne doute guère que les Français, une fois placés en minorité par suite du cours naturel des événements abandonneraient leurs vaines espérances de nationalité. Je ne veux pas dire qu'ils perdraient sur-le-champ leur animosité ou qu'ils renonceraient subitement à l'espoir d'atteindre leurs fins par la violence. Mais l'expérience des deux unions des îles britanniques peut nous enseigner avec quelle efficacité les bras puissants d'une Assemblée populaire peut forcer l'obéissance d'une population hostile. Le succès effacerait graduellement l'animosité et porterait graduellement les Canadiens français à accepter leur nouveau statut politique. »

Le Rapport Durham, dans *Le choc des langues au Québec, 1760-1970*, Montréal, Les Presses de l'université du Québec, 1972.

Témoignages et opinions

«Il y a des tendances démographiques qu'on ne pourra pas modifier sensiblement durant les prochaines années (en Ontario français). Ces tendances démographiques vont même s'accroître. Je ne sais pas s'il est trop tard, mais je pense qu'il est très tard.»

Roger Bernard, sociologue, Université d'Ottawa, *Le Droit*, 7 mai 1994.

"L'assimilation a fait des ravages durant la décennie 1970, mais le gouvernement a toujours refusé de donner aux francophones la gestion de leurs écoles.(...) Il leur a fallu lutter et recourir aux tribunaux pour que l'Ontario accorde finalement ce droit fondamental. La province n'avait pas le choix, la Constitution l'y obligeait !»

Murray Maltais, éditorialiste, *Le Droit*, 30 octobre 1998.

«(...) le rêve Trudeauiste d'un Canada bilingue est, plus que jamais, un mythe, un mensonge qu'il faut dénoncer afin qu'il ne soit plus indûment employé à des fins politiques. Noyés dans la politique du multiculturalisme canadien, les francophones sont devenus ici une minorité invisible qui n'a même pas, par ailleurs, le privilège de bénéficier d'une rectitude politique à la mode dans le Canada anglais.»

Jean Lachapelle, étudiant au doctorat en philosophie, Université de Guelph,
Caroline Théberge, *Le Devoir*, 24 août 1997.

«C'est à notre tour de nous lever à la quête du destin. C'est à notre tour de braver la tempête, de dénoncer l'injustice, de proclamer notre identité.»

Gisèle Lalonde, présidente de S.O.S Monfort, *La Presse*, 22 mars 1997.

«Les francophones hors Québec doivent vivre au quotidien la devise du journal *Le Droit* : "L'avenir est à ceux qui luttent". Et pas seulement chez nous. De braves Québécois dont ceux du Pontiac, luttent eux aussi au quotidien pour le droit de vivre et obtenir des services en français, voir même des écoles françaises.»

Jean Poirier, Président de l'Association canadienne-française de l'Ontario (ACFO),
Prescott et Russell, *Le Droit*, 26 février 1999

«Les compressions budgétaires du début des années 90 ont fait extrêmement mal. Le désengagement de l'état dans le financement des organismes francophones hors Québec a réduit le budget de certains organismes de plus de 50%. (...) Le tort causé a été majeur.»

Gino LeBlanc, président de la Fédération des communautés francophones et acadienne du Canada (FCFAC), *Le Devoir*, 13 mars 1999.

«Plus d'un quart de siècle après la Commission Laurendeau-Dunton, de nouvelles enquêtes confirment que la fonction publique à Ottawa et les points de service fédéraux à l'extérieur du Québec demeurent des instruments d'anglicisation des minorités francophones. Quand on en est là, la Loi sur les langues officielles ne fait que donner à l'assimilation une façade de respectabilité.»

Charles Castonguay, professeur de mathématiques,
Université d'Ottawa, *Le Devoir*, 1e avril 1996.

«En raison de telles lacunes sur le plan du bilinguisme et de l'attitude des certains fonctionnaires, des usagers du Ministère reçoivent des informations erronées, subissent l'arrogance du personnel et doivent patienter avant d'obtenir les services auxquels ils ont droit. Ce sont là des situations inéquitables et innacceptables.»

Victor C. Goldbloom, Commissaire aux langues officielles,
Rapport annuel 1998.

«C'est à usage international pour la belle image du Canada, ou pour faire échec au "séparatisme" en tentant de maintenir l'illusion de l'égalité linguistique, qu'on perpétue la fiction du "Canada bilingue", malgré les enseignements des recensements. Tant qu'on continuera à gommer les différences de situations et à faire semblant que l'érosion du français et le sort tragique des communautés francophones hors Québec ne sont que conjoncture difficile et variable, plutôt que tendance lourde, on favorisera le déclin en lui garantissant l'indifférence générale. Autant dire, puisque la dénégation est mode de vie à Ottawa, que rien ne le stoppera.»

Lise Bissonnette, éditorialiste, *Le Devoir*, 9 décembre 1997.

Bibliographie

BOUTHILLIER, Guy et Jean MENAUD, *Le choc des langues au Québec 1760-1970*, Montréal, Les Presses de l'Université du Québec, 1972, 767 pages.

CARDIN, Jean-François et Claude COUTURE, *Histoire du Canada, Espaces et différences*, Ste-Foy, Les Presses de l'Université Laval, 1996, 382 pages.

CARDINAL, Linda, Jean LAPOINTE et J. Yvon THÉRIAULT, *État de la recherche sur les communautés francophones hors Québec 1980-1990*, Ottawa, Centre de recherche en civilisation canadienne-française, Université d'Ottawa, 1994, 198 pages.

CASTONGUAY, Charles, *L'assimilation linguistique: mesure et évolution 1971-1986*, Ste-Foy, Les publications du Québec, 1994, 243 pages.

COUTURIER, Jean-Paul, *Un passé composé, Le Canada de 1850 à nos jours*, Moncton, éditions d'Acadie, 1996, 418 pages.

LACHAPELLE, Réjean et Jacques HENRIPIN, *La situation démolinguistique au Canada: Évolution passée et prospective*, Montréal, éd. L'Institut de recherche politiques, 1980, 391 pages.

LATOUCHE, Daniel, *Politique et société au Québec (Guide bibliographique)*, Montréal, éd. Boréal, 1993, 432 pages.

LÉCUYER, Gérard, *Où sont passés les milliards \$?, étude sommaire sur la répartition des subventions du programme des langues officielles dans l'enseignement*, Saint-Boniface, Commission nationale des parents francophones (CNPf), 1996.

LÉTOURNEAU, Jocelyn et Roger BERNARD, *La question identitaire au Canada francophone, Récits, parcours, enjeux, hors-lieux*, Ste-Foy, Les Presses de l'Université Laval, collection «Culture française d'Amérique», 1994, 289 pages.

LÉVINE, Marc V., *La reconquête de Montréal*, Montréal, VLB éditeur, 1997, 404 pages.

MARCHAND, Jean-Paul, *Conspiration ?, Les anglophones veulent-ils éliminer le français du Canada ?*, Montréal, éditions Stanké, 1997, 235 pages.

MARMEN, Louise et Jean-Pierre CORBEIL, *Les langues au Canada, Recensement de 1996*, coll. «Nouvelles perspectives canadiennes», Patrimoine canadien et Statistique Canada, 1999, 92 pages.

McROBERTS, Kenneth et Dale POSGATE, *Développement et modernisation du Québec*, Montréal, éd. du Boréal Express, 1983, 350 pages.

MORIN, Rosaire, «*Québec un pay à porté de main!*», Montréal, Revue L'Action nationale, vol. 84, numéro 10, décembre 1994, 615 pages.

RUDIN, Ronald, *Histoire du Québec anglophone*, Québec, Institut québécois de recherche sur la culture, 1986, 332 pages.

THÉRIAULT, Josph Yvon, *Francophonies minoritaires au Canada, L'état des lieux*, Moncton, éditions d'Acadie, 1999, 576 pages.